



RYTHMES SCOLAIRES, LA CONCORDANCE DES TEMPS

Plusieurs éléments qui émergent de l'étude conduite en février 2015 auprès des familles des Hautes-Alpes (<http://www.udaf05.fr/udoc/actu/N00318.pdf>) conduisent l'UDAF à préciser sa position sur la réforme des temps scolaires.

Au centre de la réforme en cours, la continuité nouvelle de la semaine scolaire est fortement décriée par les parents qui ont répondu à l'enquête de l'UDAF. On observe que les critiques s'exercent non à l'encontre de son principe (l'établissement d'une régularité dans le rythme des apprentissages scolaires) mais à l'encontre d'un changement de rythme qui, en se heurtant à d'autres aspects de l'organisation des temps des enfants et des adultes, entraîne des contraintes nouvelles estimées préjudiciables à l'enfant et sa famille. Parmi ces effets indirects, est souvent évoquée l'augmentation du temps que l'enfant passe dorénavant dans un cadre collectif.

Les déclarations recueillies témoignent ainsi, en ce début d'année 2015, de plusieurs difficultés liées à l'enchaînement des événements hebdomadaires ou quotidiens vécus par l'enfant. La plus fréquemment citée est la difficulté de maintenir ou de réorganiser les temps « extrascolaires » de l'enfant qui se situaient auparavant dans la matinée du mercredi : temps de repos, temps de vie familiale, de soin, activités culturelles, sportives, etc. Une autre difficulté encore, associée aux nouveaux horaires des écoles, est due à l'indisponibilité de nombreux parents au moment où s'achève la journée scolaire ; indisponibilité qui, de fait, convertit l'offre nouvelle d'activités périscolaires en solution de garde après la classe. La liberté de choix qui devrait normalement présider à l'inscription de l'enfant à ces activités s'estompant davantage encore quand l'horaire du transport collectif des élèves de l'école est subordonné à celui des collégiens voisins.

La réforme des rythmes de l'enfant, on le voit ici, ne concerne pas seulement l'école. Elle engage toutes les parties du corps social appelées ensemble à construire une nouvelle concordance des temps plus favorable à la réussite scolaire et à l'épanouissement de tous les enfants, qu'il s'agisse des temps de l'éducation, du transport, du travail adulte, de la vie en famille ou du temps des congés...

La position actuelle de l'UDAF

Les préconisations avancées en juin 2014 par l'UDAF des Hautes-Alpes découlaient d'un impératif partagé : la nécessité de lutter contre l'échec scolaire et contre le renforcement, à l'école, des inégalités sociales. Elles supposaient aussi l'adhésion à l'idée selon laquelle l'organisation des temps de l'enfant, construction sociale s'il en est, est fortement impliquée dans l'efficacité des dispositifs éducatifs (Cf. déclaration de l'UDAF 05, page 2, <http://www.udaf05.fr/udoc/posit/P00013.pdf>).

Au vu de ce que la récente enquête auprès des familles a mis au jour, ces préconisations sont encore aujourd'hui à réitérer. Pour rappel, il s'agissait pour l'UDAF,

- d'encourager les familles à se saisir des opportunités offertes pour agir dans la mise en place des dispositifs,
- d'inciter les élus à rechercher tous les moyens permettant de proposer aux enfants des activités périscolaires de qualité et encadrées par des animateurs qualifiés,
- d'appeler tous les acteurs de l'éducation : les parents, les enseignants, les élus, les animateurs et les représentants institutionnels à coopérer dans la construction d'un cadre éducatif favorable à la « réussite » des élèves.

C'est sans doute sur ce dernier point qu'il faudrait maintenant insister. Car s'il y a bien eu changement de tempo, la rupture n'en est pas moins spatiale. Le lieu où s'instaurent dorénavant les rythmes de vie de l'enfant n'est plus seulement l'école (comme ce fut longtemps le cas en France), mais le territoire. C'est là, aussi, au niveau de la commune ou de l'EPCI, que se déterminent les contenus éducatifs des temps que l'on dit « périscolaires » et qui, du point de vue des familles, pourraient dans certains cas faire l'objet d'exigences plus élevées. L'UDAF considère donc comme fondamentale la participation active des parents à l'élaboration des *Projets éducatifs de territoire* (PEDT) et demande que la facilitation de celle-ci soit au cœur des préoccupations des partenaires concernés.

L'harmonie que l'on recherche est à cette condition.